SE PRÉPARER AUX EXIGENCES DE LA LOI DE VANESSA :

L'EXEMPLE D'UNE COLLABORATION ARCHIVES-PHARMACIE AU CHU SAINTE-JUSTINE

Pauline Rault[1], Dana Necsoiu[2], Isabelle Desjardins[2] Denis Lebel[1,3], Jean-François Bussières[1,3]

[1] Unité de recherche en pratique pharmaceutique, Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, Montréal (Québec) Canada; [2] Département des archives, Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, Montréal (Québec) Canada;
[3] Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal (Québec) Canada

Introduction

Dans le contexte de la loi de Vanessa, nous avons développé une collaboration entre le service des archives et l'équipe pharmacien pour **codifier les effets indésirables médicamenteux** (EIM).

OBJECTIF : Valider la codification des EIM effectuée par l'équipe des archives par la mise en place d'un nouveau processus à la pharmacie.

Méthode

- Étude **descriptive rétrospective**.
- L'étude porte sur **17 mois de codification** de données d'hospitalisation du **1er avril 2017 au 15 septembre 2018.**
- **Analyse bimensuelle** par la pharmacie afin de **valider les paires EIM-manifestations cliniques** avec **caractérisation de chaque EIM** et **déclaration** de ceux graves non-déclarés à Santé Canada.

Conclusion

- Cette étude met en évidence la **faisabilité d'établir un arrimage** entre les archives et le département de pharmacie pour la validation de la codification des EIM.
- Cet arrimage a permis d'**identifier des EIM graves** dont la déclaration sera bientôt exigée par Santé Canada et de **développer des outils pour améliorer la codification** des séjours patients.

Contact : jean-francois.bussieres.hsj@ssss.gouv.qc.ca - **Conflit d'intérêt** : aucun
Financement : aucun
Affiche présentée: Congrès de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec 28-29 mars 2019, Québec, Québec, Canada

Résultats

FIGURE 1. ANALYSE DE 17 MOIS DE DONNÉES DE CODIFICATION

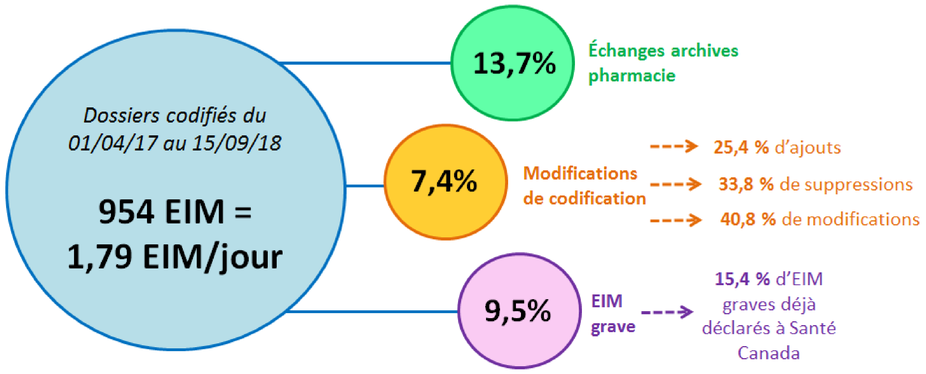

FIGURE 2. CANAL DE COMMUNICATION ENTRE LA PHARMACIE ET LES ARCHIVES

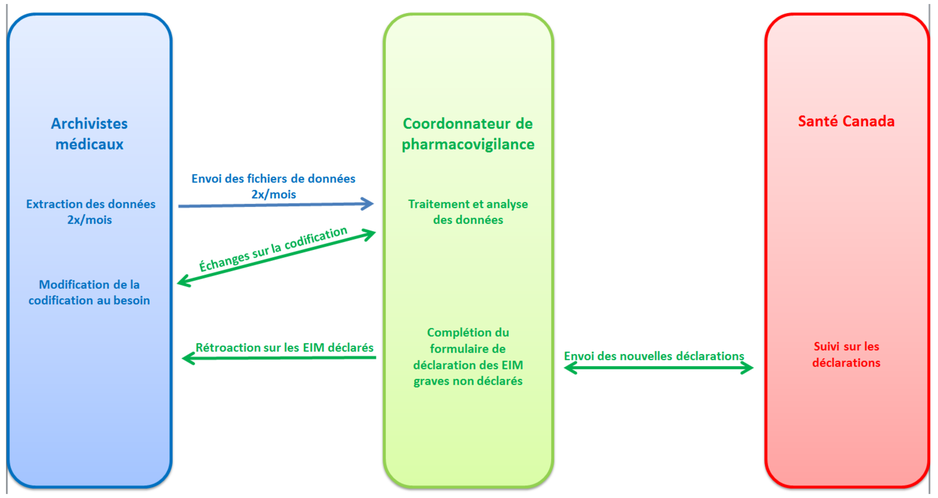

FIGURE 3. CARACTÉRISTIQUE « M » DANS L'ANALYSE DES DONNÉES

Dossier	No adm./nac	Dt Arrivée	Dt Sortie	Âge à adm. (en année)	Sexe	CMD (épisode) code	CMD (épisode) desc.	DRG (épisode) code	DRG (épisode) texte	Mortalité DRG (épisode)	NIRRU valeur (épisode)	Gravité DRG (épisode)	Événement AVANT SÉJOUR (case "Code accident" de la section "Séjour", fiche Méd-Écho)			Événement AVANT OU PENDANT SÉJOUR (case "Code" de la section "Diagnostic", fiche Méd-Écho)				
													Date Accident code AVANT	Accident code AVANT	Accident desc. texte AVANT	"AV" = avant hospit., "Pdt" = pendant hospit	Date accident (DURANT SÉJOUR)	Caractéristique diag code	Diagnostic code	Diagnostic desc. texte
[redacted]	[redacted]	2018-09-10	2018-09-13	17	M	17	Tum.lymph.,hémat.,mal déf.,chimio, radiothér	693	Chimiothérapie	2	1,12	2				Pdt	2018-09-13	M1	Y43.1	Antimétabolites antitumoraux ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique
[redacted]	[redacted]	2018-09-10	2018-09-13	17	M	17	Tum.lymph.,hémat.,mal déf.,chimio, radiothér	693	Chimiothérapie	2	1,12	2				Pdt	2018-09-13	M1X	R11.3	Nausées avec vomissements
							Maladies et troubles du sang, des organes		Anémie hémolytiqu										Hydromorphone ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur	

Ici, la manifestation clinique « nausées avec vomissements » est reliée à la classe médicamenteuse « antimétabolites antitumoraux ».

Trois outils développés depuis la mise en place de la collaboration :

1. **Algorithme de codification** : aide à la distinction de la codification de trois situations cliniques
   - EIM apparu avant l'hospitalisation et qui représente la raison de l'hospitalisation
   - EIM apparu avant l'hospitalisation mais qui ne représente pas la raison de l'hospitalisation
   - EIM apparu pendant l'hospitalisation
2. **Tableau de code externes** (tableau 1) : apport de précisions pour 18 médicaments (code introuvable, incomplet ou mauvais).
3. **Ajout d'une caractéristique « M » au moment de la codification** (figure 3) : permet de lier un médicament à son effet indésirable.

TABLEAU 1. LISTE DES 18 MODIFICATIONS DE CODE MÉDICAMENTS DEPUIS LE DÉBUT DE L'ARRIMAGE

Nom des molécules	Code avant	Code après
Acide 5-aminosalicylique	Y43.1	Y53.8
Acide zolédronique	-	Y54.7
Chlorhexidine	Y56.4	Y56.0
Dexmédétomidine	-	Y47.8
G-CSF	Y44.1 et Y43.8	Y44.9
Glucocorticoïde	Y56.0	Y42.0
Guanfacine	Y51.6	Y52.5
Ibuprofène + pseudoéphédrine	Y45.2	Y45.2 + Y51.9
Infliximab	Y43.8 et Y43.1	Y43.4
Méropénem	Y40.8	Y40.1
Pansements Diachylon	Y56.3	Y56.4
Pipéracilline + Tazobactam	Y40.0	Y40.0 + Y40.1
Prégabaline	Y45.09	Y46.6
Quétiapine	-	Y49.5
Tacrolimus	-	Y43.4
Triméthoprim + Sulfaméthoxazole	Y41.8	Y40.8
Venlafaxine	-	Y49.2
Voriconazole	Y40.7	Y41.8